

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE VILLEMUR-SUR-TARN

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2011

L'AN DEUX MILLE ONZE et le LUNDI DIX NEUF SEPTEMBRE à **20 heures 30**, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de Villemur-sur-Tarn, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de **M. Jean-Claude BOUDET, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude BOUDET, Mme Maryse WOLFF, Mme Ingrid TERRANCLE, M. Jean-Claude AMIEL, M. Patrice BRAGAGNOLO, M. Jacques ASO, M. Pierre TOUSSENEL, M. André PARIZE, Mme Brigitte ARNAL, Mme Michèle BURGALAT, Mme Bernadette BALAGUE, Mme Catherine HERON, Mme Brigitte BERTO, M. Christian SERRIS, Mme Fabienne PIROLA, Mme Céline RAMOS, M. Jérôme NOEL, M. André BETIRAC, Mme Annie BLANC, M. Jean-Marc DUMOULIN, M. Patrice BETIRAC.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Pierre GUERCI donne pouvoir à M. Jean-Claude BOUDET,
M. Daniel REGIS donne pouvoir à M. Christian SERRIS,
Mme Monique AUFFRET DE VECCHI donne pouvoir à Mme Catherine HERON.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

M. Jean-Pierre CHANTRIAUX,
M. Georges CHEVALLIER
Mme Florence GASC
M. Jérôme NOEL a été élu **SECRETARE**.

ORDRE DU JOUR

Adoption du Procès verbal du Conseil Municipal en date du 27 Juin 2011 à l'unanimité.

Objet : Désaffectation des maisons jumelles implantées avenue de la Gare à Villemur-sur-Tarn

(Absence de Madame Ingrid TERRANCLE pour ce vote).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de :

- **PRONONCER** la désaffectation des maisons accueillant la M.J.C. à compter du 1^{er} juillet 2012.

Adopté à l'unanimité

Objet : Déclassement de l'immeuble communal 3, avenue Saint-Exupéry à Villemur-sur-Tarn

(Arrivée de Madame Ingrid TERRANCLE)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de :

- **PRONONCER** le déclassement de l'immeuble communal du 3 avenue Saint-Exupéry, Villemur-sur-Tarn,
- **DIRE** que le déclassement prendra effet immédiatement.

Adopté (pour : 23 et abstention : 1)

Objet : Assainissement du hameau du " Terme ". Acquisition de terrains pour l'implantation des stations

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les propositions suivantes :

- ✓ acquisition des parcelles indiquées ci-après au prix de 2.50 € le m², soit un total de 13 925 €

Hameau du Terme :

Propriétaire : Michèle ROUMAGNAC, 15 Rue des Izards,
65170 SAINT LARY SOULAN

Détachement de la parcelle R 316 : 2357 m²

Détachement de la parcelle R 317 : 3193 m²

Propriétaire : Jean GONZALEZ, Le Terme, 31340 VILLEMUR SUR TARN
(pour le poste de refoulement)

Détachement de la parcelle P 996 : 20 m²

Total 5 570 m²

- ✓ Versement des indemnités de résiliation anticipées du bail rural à monsieur Frédéric POUJAUD de Villemur-sur-Tarn pour un montant de 5 850 €.
- ✓ **DÉSIGNER** l'étude de Maître CATALA comme notaire de la commune de Villemur-sur-Tarn.

Les crédits de ces dépenses sont inscrits au budget assainissement communal 2011.

Adopté à l'unanimité

Objet : Indemnité de gardiennage des églises pour 2011

Vu la circulaire n° IOC D 1100853 C, le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à

- ✓ **ATTRIBUER** au père Philippe BACHET une indemnité annuelle de gardiennage au plafond indemnitaire maximal de 474,22 euros.

Les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité sont prévus au budget.

Adopté à l'unanimité

Objet : Demande de subvention - Acquisition de matériel pour le service "Espaces Verts"

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer la proposition suivante :

Désignation	Société	Marque Modèle	Prix HT	Prix TTC
Tondeuse autoportée	LABOR HAKO 13 Impasse P. Camo 31200 TOULOUSE	KUBOTA GROUNDMASTER 7210-62	16 300 €	19 494.80 €
Tracteur	Espace Chlorophylle ZI de Perbost 31800 LABARTHE INARD	KUBOTA L5740	29 954 €	35 824.98 €
Décompacteur	LABOR HAKO 13 Impasse P. Camo 31200 TOULOUSE	VERTIDRAIN 7215	16 100 €	19 255.60 €
Remorque	Espace Chlorophylle ZI de Perbost 31800 LABARTHE INARD	LIDER 29385	2 040.13 €	2 440 €
Groupe d'arrosage	Espace Chlorophylle ZI de Perbost 31800 LABARTHE INARD	Moteur HONDA WX 15 Cuve Polyéthylène 1000 l enrouleur	3 176 €	3 798.50 €
Tondeuse autotractée	Espace Chlorophylle ZI de Perbost 31800 LABARTHE INARD	HONDA HRH 536	3 015.25 €	3 606.24 €
Motoculteur	Espace Chlorophylle ZI de Perbost 31800 LABARTHE INARD	GOLDINI TWIST 7 S	2 513.38 €	3 006 €
Broyeur	Espace Chlorophylle ZI de Perbost 31800 LABARTHE INARD	CARONI TM 1900	1 672.24 €	2 000 €
Débroussailleuse	Espace Chlorophylle ZI de Perbost 31800 LABARTHE INARD	STHIL FR 480	1 025.71 €	1 226.75 €
Aspirateur de feuilles	LABOR HAKO 13 Impasse P. Camo 31200 TOULOUSE	BILLY GOAT DL 1801	3 990 €	4 772.04 €
Débroussailleuse	JARDI MONTAUBAN 345 Rue de l'Abbaye 82000 MONTAUBAN	PEXCELION	790 €	944.84 €
Totaux			80 576.71 €	96 369.75 €

- **SOLLICITE** le Conseil Général de la Haute-Garonne pour l'attribution d'une subvention au taux maximum

Adopté à l'unanimité

Objet : Demande de subvention. Acquisition d'un véhicule utilitaire frigorifique pour le service "Portage Repas"

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la proposition suivante :

- Véhicule frigorifique :
Société : RENAULT RETAIL GROUP
Adresse : 75 Avenue des Etats Unis – 31016 TOULOUSE
Modèle : Renault Kangoo L 1 85CV réfrigéré avec aménagement spécifique
Prix HT : 22 155 €
Prix TTC : 26 456.12 €
- SOLLICITE le Conseil Général de la Haute-Garonne pour l'attribution d'une subvention au taux maximum

Adopté à l'unanimité

Objet : Subvention Exceptionnelle - Saveurs et Senteurs du Frontonnais

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 100 euros à l'Association « Saveurs et Senteurs du Frontonnais »

Adopté à l'unanimité

Objet : Subvention exceptionnelle FNACA

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 75 € à la FNACA, afin de compenser les frais occasionnés à l'association pour ces manifestations commémoratives.

Adopté à l'unanimité

Objet : Travaux d'extension de la station d'épuration. Demande de subvention

Le conseil municipal décide :

- ✓ **D'ADOPTER** l'engagement des travaux d'extension de la station d'épuration
- ✓ **D'ADOPTER** le plan de financement ci-après :

DÉPENSES		RECETTES	
Travaux (tranche 2011)	337 500	Subvention Conseil Général 30%	101 250
		Subvention Agence Eau Adour Garonne 25%	84 375
		Autofinancement	155 532
TVA	66 150	FCTVA	62 493
Total TTC	403 650	Total	403 650

- ✓ **DE DEMANDER** le versement des subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Adopté à l'unanimité.

Objet : Programme de travaux d'assainissement collectif 2012. Demande d'inscription. Extension de la station d'épuration. Tranche 2.

Le conseil municipal décide :

- DE POURSUIVRE le programme d'extension de la station d'épuration,
- D'INSCRIRE ces travaux au Programme Départemental 2012 d'Assainissement des Eaux Usées et obtenir une aide financière du Conseil Général de Haute-Garonne et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel ci-dessous,

Dépenses		Recettes	
Travaux HT	2 135 000	Subvention CG31. Tranche 1 (337 500 x 30 %)	101 250
		Subvention CG 31. Programme 2012	539 250
		Subvention AEAG (25 %)	533 750
		Autofinancement communal	983 883
TVA	418 460	FCTVA	395 327
	2 553 460		2 553 460

Adopté à l'unanimité

Objet : Programme Départemental 2012 d'Assainissement des Eaux Usées. Demande d'inscription. Assainissement des hameaux de Sayrac et Le Terme.

Le conseil municipal décide :

- **DE POURSUIVRE** le programme d'assainissement des hameaux de « Sayrac » et « Le Terme »,
- **D'INSCRIRE** les travaux au Programme Départemental 2012 et Assainissement des Eaux Usées et obtenir une aide financière du Conseil Général de Haute-Garonne et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DÉPENSES		RECETTES	
Travaux HT	1 417 000	Subvention Conseil Général 31 Programme 2012 (30% travaux HT)	425 100
		Subvention Agence Eau Adour Garonne (25% travaux stations d'épuration 396 000 x 25 %)	99 000
		Autofinancement communal	908 254
TVA	277 732	FCTVA	262 378
Total TTC	1 694 732	Total	1 694 732

Adopté à l'unanimité

Objet : Décision modificative n°1 - Ouverture de crédits

Le conseil municipal autorise l'ouverture de crédits suivants :

Opération d'équipement n° 131
Aménagement de la zone Labinal
(engagement d'une mission de maîtrise d'œuvre)

Investissement	Dépenses	Recettes
C.23 - Immobilisations	102 000 €	
C.16 - Emprunt		102 000 €

Opération d'équipement n° 127
Salle de spectacle
(Mission de maîtrise d'oeuvre)

Investissement	Dépenses	Recettes
C.20 - Frais d'études	147 000 €	
C.16 - Emprunt		147 000 €

Opération d'équipement n° 103
Aménagement des berges
(nouveaux parkings en enrobé)

Investissement	Dépenses	Recettes
C.23 - Immobilisations	2 000 €	
C.16 - Emprunt		2 000 €

Adopté (Pour : 23 et Abstention : 1)

Objet : Décision modificative n°2

Dans le cadre du contentieux de la piscine municipale et suite à l'ordonnance de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux en date du 7 juillet 2011, la commune doit reverser aux entreprises condamnées la somme de 53 346 € correspondant à une partie des pénalités perçues. Le conseil municipal autorise dès lors de procéder à un virement de crédits comme suit :

	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
C.022 – Dépenses imprévues	54 000 €	
C.6227 – Frais d'actes et de contentieux		54 000 €

Adopté à l'unanimité.

Objet : Travaux aux bâtiments communaux groupes scolaires - Demande de subvention

Le conseil municipal autorise la demande de subvention au Conseil Général de la Haute-Garonne pour les travaux réalisés au cours de l'exercice 2011 (détail ci-après).

Intitulé	Dépenses HT	Dépenses TTC
- Cuisine centrale – installation d'un dispositif de détection d'intrusion		
- Ecole élémentaire Jules Michelet	1 402.28	1 677.13
- Remplacement des portes extérieures. Dispositif anti-panique		
- Remplacement volets roulants deux salles de classe	1 428.00	1 707.89
- Création d'une porte extérieure supplémentaire. Dispositif sécuritaire	3 322.00	3 973.11
- Ecole maternelle Anatole France	1 963.35	2 348.17
- Remplacement d'une unité de chauffage		
	1 278.82	1 529.47
TOTAUX	9 394.45	11 235.76

Adopté à l'unanimité

Objet : Travaux aux bâtiments communaux théâtre - Demande de subvention

Le conseil municipal autorise la demande de subvention au Conseil Général de la Haute-Garonne pour des travaux d'entretien aux bâtiments communaux réalisés au cours de l'exercice 2011 (voir détail ci-après).

Intitulé	Dépense HT	Dépense TTC
- Théâtre : travaux de sécurité bâtiment		
- Porte extérieure anti-panique	1 450.00	1 677.13
- Installation d'un clapet coupe-feu pour la chaufferie	2 815.03	3 366.78
TOTAUX	4 265.03	5 100.98

Adopté à l'unanimité

Objet : Réhabilitation du château de Bernadou en pôle de services publics. Demande de subvention auprès du département de Haute-Garonne

Le montant prévisionnel du coût des travaux pour la réhabilitation du château de Bernadou a été arrêté dans le cadre de l'Avant Projet Détaillé, à la somme de 2 160 642 € HT, soit 2 584 127,83 € TTC.

Le conseil municipal valide ces montants et autorise monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Général de Haute-Garonne.

Adopté (Pour : 23 et Contre : 1)

Objet : Modification du tableau des effectifs. Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème Classe. Transformation d'un poste de C.D.D. en C.D.I.

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs de la commune, en créant un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe (catégorie C.), en **contrat à durée indéterminée** au 1^{er} octobre 2011. Le titulaire sera un agent ayant bénéficié de contrats à durée déterminée successifs depuis 2005.

Adopté à l'unanimité.

Objet : Règlementation de l'accueil périscolaire

Le conseil municipal adopte le projet de règlement relatif aux modalités de mise en œuvre de l'accueil périscolaire dans les établissements publics élémentaires de Villemur-sur-Tarn.

Adopté (Pour : 23 et Abstention : 1)

Objet : Vote des forfaits cantine scolaire

Le conseil municipal dans sa séance du 27 juin dernier, a voté une modification du règlement de la cantine scolaire. Dans sa séance du 19 septembre 2011 il vote les forfaits trimestriels suivants :

Repas enfants :

- Forfait 1 jour/semaine	27.50 €
- Forfait 2 jours/semaine	55.00 €
- Forfait 3 jours/semaine	82.50 €
- Forfait 4 jours/semaine	110.00 €

Repas adultes :

- Forfait 1 jour/semaine	38.50 €
- Forfait 2 jours/semaine	77.00 €
- Forfait 3 jours/semaine	115.00 €
- Forfait 4 jours/semaine	154.00 €
- Forfait 5 jours/semaine	192.50 €

Adopté à l'unanimité

Objet : Convention de servitude à ERDF

Le conseil municipal décide:

- ✓ **D'AUTORISER** la mise à disposition des terrains et l'accès du personnel et du matériel d'ERDF aux parcelles situées à Villemur-sur-Tarn cadastrées P 223, P 675 et P 725.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions de servitude et leur publication.

Adopté à l'unanimité

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Jérôme NOEL

Jean-Claude BOUDET